



Melun, le 13 JAN. 2021

LE PRÉSIDENT

Dossier suivi par : Le Service des Transports Scolaires
Nos réf. : D20-012334-DT

OBJET : Transports scolaires - Aide départementale complémentaire Imagine R.

Madame, Monsieur,

Comme annoncé lors de sa séance du 3 avril 2020, l'Assemblée départementale a décidé d'augmenter de 25 € son subventionnement pour les cartes Imagine R en faveur des collégiens non-boursiers pour l'année scolaire 2020/2021.

Pour mémoire, cette carte d'un coût de 350 € fait déjà l'objet d'un subventionnement de 250 €, laissant 100 € à la charge des familles.

Comme vous le savez, cette aide de 25 € n'ayant pas pu être automatisée sur le prix de l'abonnement de la carte Imagine R pour l'année scolaire en cours, le Département a décidé de la rembourser sur demande des familles afin de leur garantir un reste à charge limité à 75 € (après remboursement des 25 €).

A cet effet, dès le 18 janvier prochain et jusqu'au 30 avril 2021 (date limite impérative), les familles pourront se connecter sur le site Internet du Département www.seine-et-marne.fr afin d'effectuer leur demande de remboursement de manière dématérialisée. Les rubriques à renseigner par les familles ont été largement simplifiées afin de garantir un traitement rapide de leur demande. Le remboursement s'effectuera sous forme d'un virement bancaire dans un délai de 3 mois.

Pour les collectivités qui prennent en charge une partie de la carte Imagine R, via une convention spécifique dite de « payeur secondaire » avec le GIE Comutitres, je vous transmettrai dans les prochains jours les modalités spécifiques pour ce remboursement.

Dans l'attente, mes services se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires, via l'adresse mail suivante : aidecomplementaire-ir@departement77.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental

Les informations recueillies peuvent être enregistrées dans le logiciel du courrier et dans la base de contacts du Département. Les services concernés en sont les destinataires. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, que vous pouvez exercer auprès du service courrier et accueil - Hôtel du Département CS 50377 - 77010 Melun cedex



LE PRÉSIDENT

Melun, le

13 JAN. 2021

Dossier suivi par : Le Service des Transports Scolaires
Nos réf. : D20-012333-DT

OBJET : Transports scolaires - Aide départementale complémentaire Imagine R.

Madame, Monsieur,

Le 3 avril dernier, l'Assemblée départementale a décidé d'augmenter de 25 € son subventionnement pour les cartes Imagine R en faveur des collégiens non-boursiers pour l'année scolaire 2020/2021.

Pour mémoire, cette carte d'un coût de 350 € fait déjà l'objet d'un subventionnement de 250 €, laissant 100 € à la charge des familles.

Cette aide complémentaire de 25 € n'ayant pas pu être automatisée sur le prix de l'abonnement de la carte Imagine R de votre enfant, le Département vous propose un remboursement afin de vous garantir un reste à charge de 75 €.

Aussi, dès le 18 janvier prochain et jusqu'au 30 avril 2021 (date limite impérative), vous pourrez vous connecter sur le site Internet du Département www.seine-et-marne.fr pour effectuer votre demande de remboursement.

Vous devrez vous munir des informations suivantes relatives à la carte Imagine R de votre enfant, à savoir :

- son nom et prénom ;
- sa date de naissance ;
- le numéro de sa carte Imagine R ;
- vos références bancaires.

Le remboursement s'effectuera sous forme d'un virement bancaire dans un délai de 3 mois.

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer votre démarche ou si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur cette aide complémentaire, je vous invite à contacter le Service des Transports Scolaires par courriel à l'adresse suivante : aidecomplementaire-ir@departement77.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental

Les informations recueillies peuvent être enregistrées dans le logiciel du courrier et dans la base de contacts du Département. Les services concernés en sont les destinataires. Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, que vous pouvez exercer auprès du service courrier et accueil - Hôtel du Département CS 50377 - 77010 Melun cedex